**<http://www.tousarbitres.fr/rgles-et-gestes/les-rgles-par-sport/les-regles-du-football/>**

**Loi 1 Le terrain**

***Les piquets de coin, plus communément appelés « poteaux de corner », sont-ils obligatoires ?***

OUI. Un piquet de coin doit être planté à chacun des quatre angles du terrain. La hampe ne devra pas être pointue et les piquets de coin, d’une hauteur minimum de 1,5 mètre, seront fabriqués dans un matériau ne présentant aucun danger en cas de rupture.  
Le fanion de couleur vive (rouge, jaune, voire phosphorescent pour les matches joués en nocturne), aura des dimensions de 45 cm sur 45 cm. Une rencontre ne peut se dérouler sans piquet de coin. Ainsi, la finale de la Coupe du Monde 1974, RFA/ Pays-Bas, a dû être retardé de quelques minutes, l’arbitre ayant constaté que l’on avait omis de poser les piquets de coin sur la pelouse du Stade Olympique de Munich !

***Que doit faire l’arbitre, en cours de match, en cas de brouillard, de panne d’éclairage ou de terrain devenu impraticable ?***

L’arbitre informera les deux capitaines qu’il arrête momentanément le match, les conditions adéquates n’étant plus réunies pour le bon déroulement de la partie. La durée de l’interruption (ou le cumul des arrêts) ne pourra excéder 45 minutes. Passé ce délai, le match sera définitivement arrêté et l’arbitre adressera un rapport à la commission compétente. Cette dernière décidera de faire rejouer ou non la rencontre.

**Loi 2 Le ballon**

***Quelle attitude adoptera l’arbitre si le ballon venait à être stoppé par un corps étranger à la partie (spectateur, chien, etc.) ou si le ballon éclatait subitement en pleine action ?***

Si le ballon éclate ou est arrêté dans sa course par un élément extérieur, le jeu sera repris par une balle à terre à l’endroit où le ballon est devenu défectueux ou a été arrêté. Sauf si le ballon éclate ou est endommagé durant l’exécution d’un coup de pied de réparation ou d’un tir au but une fois frappé vers l’avant et avant de toucher un autre joueur ou la barre ou les poteaux.  
Le coup de pied sera alors à rejouer. De la même façon, si un deuxième ballon pénètre sur l’aire de jeu et interfère avec le jeu, l’arbitre arrêtera la partie, fera renvoyer le ballon excédentaire hors du terrain et procédera à une balle à terre à l’endroit où se trouvait le ballon (du match) au moment de l’arrêt du jeu. Lorsque ce fait de jeu se produit à l’occasion d’une action amenant un but, l’arbitre juge si la présence du second ballon a influé sur le déroulement de l’action. Si tel n’est pas son avis, il accordera le but.

**Loi 3 Le nombre de joueurs**

***Quel est le nombre minimum de joueurs dans une équipe pour commencer ou poursuivre une rencontre ?***

La FIFA (Fédération Internationale de Football Association) laisse à l’appréciation des fédérations nationales le nombre minimum de joueurs composant une équipe, préconisant néanmoins la présence d’au moins 7 joueurs, ce qui est donc le cas pour les matches internationaux.  
En France, une partie ne peut débuter ou se poursuivre avec moins de 8 joueurs par équipe, dont un gardien de but. Au-delà, il n’est pas possible de continuer le match et l’arbitre confronté à ce cas de figure arrête définitivement la rencontre. Pour les compétitions féminines, le nombre minimum est ramené à 9 joueuses dans chaque équipe.

***Un joueur expulsé avant la rencontre, peut-il être remplacé ?***

OUI, par l’un des remplaçants inscrits sur la feuille de match. Par contre, si c’est un remplaçant qui est exclu avant le début de la rencontre, il ne peut pas être remplacé. A contrario, dès le coup d’envoi effectué, un joueur expulsé ne peut être en aucune manière remplacé.

**Loi 4 L’équipement des joueur**

***Un joueur est-il autorisé à porter des lunettes pendant une rencontre ?***

Cette pratique était interdite il y a quelques années, le port des lunettes présentant un risque de blessure pour le joueur et pour ses adversaires. Depuis, l’International Board, qui régit les lois du football au niveau international, a fait preuve de compréhension et a admis que les nouvelles technologies permettaient de réaliser des lunettes très sûres pour le porteur et les autres joueurs. Néanmoins, il incombe à l’arbitre de prendre la décision finale d’autoriser ou non un joueur portant des lunettes à participer au match. Le cas du Néerlandais de la Juventus de Turin, Edgar Davids qui, souffrant d’un glaucome, évoluait avec des lunettes, incarne l’évolution des lois concernant ce point précis.

**Loi 5 L’arbitre**

**Loi 6 L’arbitre assistant**

***L’ARBITRE : PARTENAIRE DU JEU !***

Chaque match se dispute sous le contrôle d’un arbitre assisté de deux arbitres assistants et d’un éventuel quatrième officiel…  
Les arbitres et arbitres assistants disposent de toute l’autorité nécessaire pour veiller à l’application des lois du jeu, dans le cadre du match qu’ils sont appelés à diriger. Cette autorité appelée « pouvoir discrétionnaire » permet à l’arbitre :

* + De prendre des mesures disciplinaires à l’encontre d’un joueur
  + De laisser se poursuivre le jeu quand l’équipe contre laquelle une faute a été commise peut en tirer avantage, et sanctionner éventuellement la faute commise initialement si l’avantage escompté n’intervient pas.
  + De revenir sur une décision tant que le jeu n’a pas été repris.
  + De suspendre définitivement la partie, en cas d’interférences extérieures quelles qu’elles soient.

**Loi 7 La durée du match**

La pause entre les deux périodes ne doit pas excéder 15 minutes. Cette durée ne peut être modifiée qu’avec le consentement de l’arbitre. Lors d’une rencontre de Coupe ou d’un match nécessitant un recours à la prolongation, un repos de 5 minutes sera accordé par l’arbitre, les joueurs restant sur le terrain. Entre les deux périodes de la prolongation, il n’y aura pas de temps de repos accordé, les deux équipes changeant immédiatement de camp.

**Loi 8 Le coup d’envoi et la reprise de jeu**

***Dans quelles circonstances l’arbitre doit-il ordonner une balle à terre ?***

La balle à terre est une remise en jeu du ballon par l’arbitre qui intervient après tout arrêt temporaire de jeu provoqué par une cause non réglementée par les lois du jeu, alors que le ballon est à l’intérieur du terrain. Par exemple, lorsque le référé a arrêté la partie pour permettre de soigner un joueur ou lorsqu’un spectateur, un animal ou un objet quelconque gêne, ou est susceptible de gêner le jeu. La balle à terre s’effectue à l’endroit où se trouvait le ballon au moment de l’interruption décidée par l’arbitre, sauf s’il se trouvait à l’intérieur de la surface de but, auquel cas elle est effectuée sur la ligne des 5,50 mètres au point le plus proche. Le ballon est en jeu lorsqu’il a touché le sol.

***Comment doit être donné le coup d’envoi ? Peut-on marquer un but directement sur coup d’envoi ?***

Le choix des camps est déterminé par le tirage au sort. L’équipe favorisée par le sort choisit son camp, l’autre équipe bénéficie du  
coup d’envoi. Lors du coup d’envoi tous les joueurs doivent se trouver dans leur partie du terrain, le ballon doit être botté en avant. Un but peut être marqué directement sur coup d’envoi.

**Loi 9 Le ballon en jeu ou hors jeu**

***Au cours du jeu, le ballon touche l’arbitre et pénètre dans le but. Que doit décider le référé ?***

L’arbitre et les arbitres assistants étant considérés comme des « corps neutres » sur le terrain, il devra accorder le but si le ballon, dans une phase de jeu normale, l’a touché avant de pénétrer dans le but.

***Le ballon sort juste dans le coin du terrain en faisant tomber le drapeau de coin. Comment le jeu sera-t-il repris ?***

Si le ballon a été touché en dernier lieu par un joueur de l’équipe défendante le jeu sera repris par une rentrée de touche. Si le ballon a été touché en dernier lieu par un joueur de l’équipe attaquante, le jeu sera repris par un coup de pied de but.

**Loi 10 Le but marqué**

***Sur coup franc direct, le défenseur expédie maladroitement le ballon directement dans son propre but. Le but devra-t-il être accordé ?***

NON. Un but ne peut pas être marqué contre son camp lors d’un coup franc direct. Le jeu sera repris dans ce cas par un corner puisque la défense a envoyé le ballon au-delà de sa propre ligne de but.

**Loi 11 Le hors-jeu**

***Qu’entend-on par « hors-jeu de position » ?***

Un joueur est jugé hors-jeu s’il est plus près de la ligne de but adverse qu’à la fois le ballon et les deux derniers défenseurs.  
Il se trouve simplement en position de hors-jeu et n’est pas sanctionnable dès lors que le ballon ne lui est pas adressé et qu’il ne cherche pas à tirer profit de sa position. On entend par là qu’il n’influence pas le jeu et ne gêne pas son adversaire par sa position sur le terrain. Un joueur en position de hors-jeu qui reçoit un ballon joué délibérément par un adversaire n’est pas considéré comme tirant un quelconque avantage de sa position. Par contre, l’attaquant placé devant le gardien de but en position de hors-jeu sera sanctionné même s’il n’est pas l’auteur de la frappe ou s’il ne touche pas le ballon dans la mesure où il gêne le gardien de but et lui masque sa  
visibilité.

**Loi 12 Les fautes et le comportement antisportif**

***Lorsque le gardien a contrôlé le ballon, pendant combien de temps est-il autorisé à le conserver en mains ?***

Depuis 1998, le gardien doit lâcher le ballon des mains au bout de 6 secondes, qu’il le fasse rebondir ou non. Il est considéré comme étant en possession du ballon dès qu’il a retrouvé ses appuis. C’est à partir de ce moment-là que l’arbitre commence à décompter. Cette correction fait partie de la série de modifications spécifiques au gardien de but, tout comme l’interdiction de toucher le ballon des mains sur une passe en retrait, action sanctionnée dès lors qu’elle est effectuée volontairement du pied par un partenaire ou sur une remise en touche. À l’inverse, les   « quatre pas » ont été supprimés dans le but de permettre au gardien des relances plus rapides et plus efficaces.

**Loi 13 Le coup franc**

Sur coup franc indirect le ballon rentre directement dans le but adverse…  
Sur coup franc indirect, un but ne peut être marqué que si le ballon a été touché par un autre joueur.  
Si un but a été marqué directement, le jeu sera repris par un coup de pied de but.

**Loi 14 Le coup de pied de réparation (penalty)**

***Peut-on tirer un penalty de manière indirecte ?***

OUI. Il est permis au tireur de botter le ballon en avant au coup de sifflet de l’arbitre et à un de ses coéquipiers de venir frapper le ballon. Ce cas de figure est soumis au positionnement correct des joueurs, excepté le tireur, au moment du penalty, c’est-à-dire : derrière le ballon, à au moins 9,15 mètres de celui-ci et en dehors de la surface de réparation. Les autres joueurs ne peuvent pénétrer dans la surface qu’à partir du moment où le ballon est en jeu. Durant sa carrière, l’ancien international néerlandais Johan Cruijff s’est parfois offert le luxe de tirer un penalty de manière indirecte

***L’arbitre a accordé un penalty, mais le temps réglementaire est terminé. Décision ?***

L’arbitre devra expressément prolonger la partie pour permettre l’exécution de ce penalty. C’est seulement à l’issue de son exécution que le match sera terminé.

**Loi 15 La rentrée de touche**

***Peut-on marquer un but directement sur une touche ?***

NON. Si le but est marqué dans le camp adverse, le jeu sera repris par un dégagement en coup de pied de but (plus communément appelé « six mètres »). Dans le cas où le joueur envoie le ballon dans son propre but, un corner sera accordé à l’équipe adverse.

***À quelle distance du joueur qui effectue sa rentrée de touche doivent se trouver les adversaires ?***

Tous les adversaires doivent se trouver à au moins deux mètres de l’endroit où est effectuée la rentrée de touche.  
Le ballon est en jeu lorsqu’il a pénétré sur le terrain.

**Loi 16 Le coup de pied de but**

***Sur un coup de pied de but, le ballon poussé par un vent violent pénètre directement dans le but… Le but est-il valable ?***

Si le ballon pénètre dans le but adverse, le but sera accordé. Par contre si le ballon rabattu par le vent après avoir franchi les limites de la surface de réparation pénètre dans le but du botteur, le but sera refusé et le jeu repris par un coup de pied de coin (corner).

**Loi 17 Le coup de pied de coin (corner)**

***À quelle distance doivent se trouver les adversaires sur un corner ?***

Comme pour le coup franc, ils doivent se trouver sur le terrain à au moins 9,15 mètres de l’arc de la surface près du piquet de coin. Il est d’ailleurs possible de tracer une marque à l’extérieur du terrain à 9,15 mètres de l’arc de cercle pour faciliter la mise à distance des défenseurs, ce qui les empêchera d’intervenir lors d’un corner effectué « à la rémoise ».

* PAR [**TOUS ARBITRES**](mailto:contact@tousarbitres.fr)Tous arbitres